

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **101 (1965)**

Heft 10

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Une école joyeuse et bien disposée, une classe vivante...

Comment ?

Grâce au matériel de la Maison Schubiger, Winterthour

LECTURE : Coffret de lecture, images, lettres gommées.

CALCUL : bandes à compter, formes à coller, baguettes, planchettes, tablettes, tableaux pour le calcul, feuilles de 100 timbres, chiffres gommés, jeux de calcul, bâtonnets et réglettes pour toutes les méthodes (Kéru, Cuisenaire, Merz).

TRAVAUX MANUELS :

papier pour pliages, papier de couleur gommé, formes décoratives à coller, carte de couleur et carton ordinaire. Feuilles métallisées. Matériel pour la linogravure, Batik, Emaillage.

Pour les leçons de cartonnage : tous les outils, papiers, toiles, cartes



F. Schubiger
Winterthour

Pour les vacances de Pâques des instituteurs Croisière en Méditerranée - Capitoles et Mosquées

Croisière accompagnée par un spécialiste, agrégé d'université.

Du 8 au 19 avril 1965

Marseille - Bougie - Skikda - Constantine - Carthage - Tunis - Sousse - Kairouan - Sfax - Tripoli - Leptis Magna - Sabratha - Benghazi - Appollonia - Cyrène - Palerme - Marseille avec de nombreuses excursions. Dès **Fr. 885.—**. Prospectus détaillé à disposition.

Pour l'été : nos spécialités

Varna - Côte du Soleil : BULGARIE

Par avion dès la Suisse, 2 semaines de séjour à la mer Noire, tout compris dès **Fr. 520.—**.

Mamaia : ROUMANIE

Par avion dès la Suisse, 2 ou 3 semaines de séjour à la mer Noire, tout compris dès **Fr. 536.—**.

URSS. Par avion, dès **Fr. 890.—**.

Pour les jeunes, dès **Fr. 750.—**.

DANUBE. De Vienne à la mer Noire, avec ou sans séjour, à Mamaia ou à Yalta. Retour par bateau ou avion, dès **Fr. 480.—**.

CUBA

Par avion, du 16 avril au 3 mai (18 jours) **Fr. 3500.—**.

Par bateau, du 13 juillet au 26 août (45 jours) dès **Fr. 2700.—**. Tout compris.

Autres voyages en Chine, Albanie, Pologne, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Hongrie et toutes les destinations habituelles à l'Ouest et au Sud (Majorque dès **Fr. 360.—**, Tunisie dès **Fr. 495.—**, etc.)

Demandez les prospectus détaillés en précisant les voyages ou pays désirés.

Inscriptions et renseignements :

COSMOS S. A., 15, Cours de Rive (1^{er} étage)

Tél. (022) 36 92 35 GENEVE.

La Suisse inconnue

VALAIS

336 pages : 26 itinéraires, 98 plans et cartes, 200 photographies.

Format : 15 × 22,5 cm

Une édition TCS réalisée avec la collaboration de Shell-Switzerland.

**“Valais” un beau pays
mais aussi un beau livre
et un bon guide**

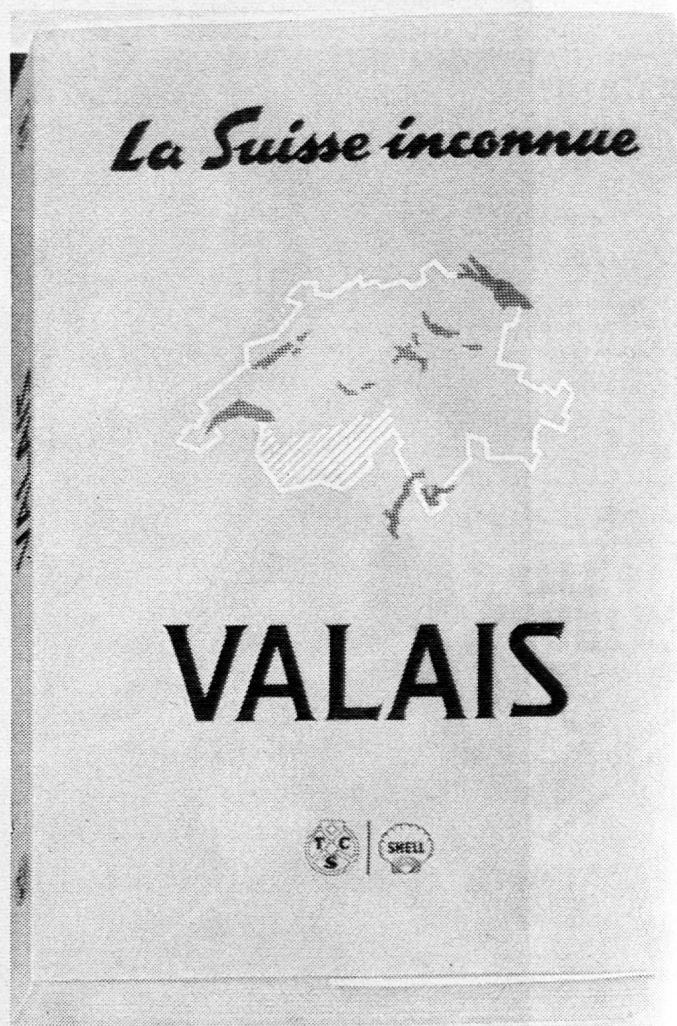
En vente dans tous les offices du TCS au prix spécial de **Fr. 7.50.**

pour les membres du TCS.

Dans la même collection : La Suisse inconnue

Tessin Fr. 7.50 pour sociétaires

Grisons Fr. 7.50 pour sociétaires.



divers



Guilde de documentation de la SPR

L. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux

Mains d'enfants, mains créatrices

La souscription à cet ouvrage a connu un réel succès puisque près de 400 exemplaires ont été commandés. L'ouvrage sortira de presse au début d'avril et sera immédiatement envoyé aux souscripteurs.

La Guilde vous offre : la 2^e édition de

N° 137. **La clé des champs**, par B. Beauverd. Initiation à la lecture de la carte et à l'emploi de la boussole. Plus de 2000 exemplaires vendus en Suisse romande. 114 clichés et 131 exercices gradués avec signes conventionnels de la carte nationale. (4 pages en couleurs.) **Fr. 4.20**

Pour les fêtes :

N° 38. Choix de textes pour la fête des mères **Fr. 2.20.**

N° 84. 3 p'tits tours, par J. Bron, saynètes pour 5 à 11 ans. **Fr. 1.80.**

N° 158. Poèmes choisis pour 11 à 15 ans. **Fr. 3.80.**

A l'occasion des examens annuels, nous demandons à nos collègues de faire connaître nos publications à leurs autorités, en leur suggérant d'y abonner la commune. Bien des commissions scolaires ont déjà compris et apprécié l'aide efficace que la Guilde apporte à l'enseignement et figurent sur la liste de nos abonnés.

partie corporative

comité central



Le Bulletin a signalé à plusieurs reprises (4 décembre, 15 janvier) les voyages de printemps et d'été organisés par nos collègues du SLV. Aucun délai n'est prévu pour les inscriptions, mais comme le nombre des participants est généralement limité, les intéressés seraient bien avisés de s'inscrire au plus tôt.

Demandes de renseignements et inscriptions sont à adresser au secrétariat du SLV, Beckenhofstrasse 31, Postfach Zurich, tél. (051) 28 08 95, ou à M. H. Kägi, Wasserstrasse 85, Zurich, tél. (051) 47 20 85.

Fondation « Cures et séjours » du SLV

Les membres de cette Fondation recevront au cours de mars leur carte annuelle. Pour un montant modeste, (3 fr.), ils obtiennent ainsi certaines réductions (téléferiques, musées, etc.). Plus encore, leur contribution permet d'apporter une aide à des collègues malades. Il va sans dire que les membres de la Fondation peuvent eux-mêmes, si besoin est, bénéficier d'un secours. Une liste des curiosités des principales localités suisses est en outre adressée.

C'est notre collègue Thomas Fraefels, Postfache 295, 6300 Zoug, qui administre cette œuvre. Renseignements auprès du trésorier SPR.

A. P.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Pour lutter contre la pénurie

Deux nouvelles pièces au dossier aujourd'hui : un cri d'alarme venant de l'Ecole normale, un cri plus personnel de désespoir, mais dont plusieurs peut-être, sentiront la résonance.

L'auteur du second article en assure seul la responsabilité ; je le publie néanmoins dans la rubrique « Pour lutter contre la pénurie » : il y a sa place, sans aucun doute.

P. B.

Cote d'alarme dépassée

Personne n'osant proclamer publiquement la vérité, je me décide, sous mon entière responsabilité, à rompre un silence devenu insupportable, et à publier des chiffres dont l'éloquence frappante ne vas pas sans provoquer de la stupeur et une très grave inquiétude.

En février 1964, l'Ecole normale vaudoise a dû admettre, sur l'ordre du Département de l'instruction publique, de nombreux candidats dont l'insuffisance à l'examen d'admission avait été plus qu'évidente : jusqu'à une moyenne de 4,7 sur 10 ! 2 points sur 20 en arithmétique, et le reste à l'avenant !

En haut lieu, on avait invoqué « les circonstances » pour justifier ces admissions exceptionnelles.

Or, que se passe-t-il en février 1965 ?

D'abord, dans la section des maîtresses enfantines, sur 80 candidates, 23 admissions. Moyenne de la plus faible : 34 points sur 53, soit 6,4 sur 10. Ce résultat n'est guère brillant, mais on peut l'accepter.

Puis, dans la section des maîtresses primaires : 110 admissions sur 148 candidates. Moyenne générale de l'examen : 55 points sur 93, soit 6 sur 10. Moyenne de la dernière : 42 points sur 93, soit 4,5 sur 10 !

Cela n'est rien encore. Examinons en effet les résultats des candidats à la section des maîtres primaires : 48 admissions sur 63. Moyenne générale de l'examen : 51 points sur 90, soit 5,7 sur 10 ! De plus, l'effarante moyenne du dernier admis : 38 points sur 90, soit 4,2 sur 10 ! !

Que voulez-vous donc faire de tels élèves ? Un grand nombre d'entre eux échoueront, par la force des choses, au bout du premier semestre, non sans avoir entravé pendant 6 mois leurs camarades normalement doués.

Alors ? n'aurait-il pas mieux valu refuser l'entrée à tous ceux qui ne la méritaient pas ?

On rétorquera, bien sûr, que la pénurie du Corps enseignant primaire exige des sacrifices ; à quoi je réponds par les questions suivantes :

vaut-il mieux avoir un grand nombre de classes primaires dirigées par des maîtres brevetés, mais non qualifiés ?

ou

serait-il préférable de compter sur une élite d'enseignants en possession d'un brevet mérité, quitte à faire tenir certaines classes par n'importe qui, ou à les fermer ?

Je sais bien que le Département a ouvert, à grands frais, une enquête sur les causes de la désaffection des jeunes à l'égard de l'enseignement. Mais cette enquête ne peut dévoiler que ce que tout le monde connaît depuis longtemps. Donc, argent et temps perdus !

En effet, si le Département avait bien voulu tenir compte de la plupart des suggestions précises et longuement mûries qui lui furent communiquées par la Conférence des maîtres de l'Ecole normale depuis plusieurs années — et notamment pour la dernière fois le 14 mars 1963 — il est probable que nous n'aurions pas à déplorer un tel marasme.

Ces lignes ne sont pas dictées par des considérations d'ordre politique ; elles émanent d'un citoyen vaudois qui s'alarme à juste titre de *LA SITUATION MISÉRABLE FAITE A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE*, autrement dit à l'enseignement élémentaire donné dans notre canton, enseignement qui est, personne ne doit l'oublier, à la base de tous les autres.

Jacques Burdet.

Tribune libre...

Pénurie d'enseignants ! Oui, mais...

Que de postes au concours au 1er février 1965, et combien de remplaçants à long terme ! Situation sans commentaire...

On a souvent rabâché à ce sujet des lieux communs tels que :

IL FAUDRAIT :

- Réajuster les salaires.
- Prévoir un avancement pour qui se consacre sa vie durant à ce sacerdoce.
- Envisager la semaine de 5 jours pour concurrencer les entreprises privées.
- Créer des classes pour caractériels.
- Réorganiser les études de formation des futurs pédagogues pour y attirer davantage de jeunes gens qui semblent boudier résolument un système honteusement désuet. (Comme ils ont raison !)
- Revaloriser la profession aux yeux du public.
- ... *Il faudrait...* la liste est encore longue. Là-dessus, rien à dire. Tout le monde sait dans quel Moyen Age vivote notre brave pays de Vaud, si beau, où rien ne presse puisqu'on est né pour avoir le temps.

« Le temps de quoi ? » comme disait C.F. Ramuz.

OUI, MAIS...

Avant de pleurer sur la pénurie, si nous essayions de voir un peu ce qu'il en est de ceux qui restent, ceux qui s'accrochent à la barque, tant bien que mal, jusqu'à ce que... Ils se battent bravement, se débattent plus bravement encore, et finalement s'abattent comme des mouches, faisant naufrage sans l'aide de personne, sur-

tout pas de leur « père spirituel » qui a nom directeur ou inspecteur et dont la mission est d'aider, d'encourager, de repêcher au besoin, en un mot, d'être le « sauveur » sans qui les choses ne seraient pas ce qu'elles sont !

Or, un enseignant est-il en difficulté, il peut appeler, alerter, crier, pleurer, supplier, ceci pendant des mois : le « sauveur » reste sourd. Mieux, c'est lui qui se sauve devant la tempête. Oh ! il apparaîtra bien quelques fois pour vous dire : « Vous vous en faites trop ! » Belle façon d'arranger les choses. Il faut lui reconnaître ce mérite : pour quitter le bateau le premier, il est passé maître... Après quoi le « sauveur » s'en ira, armé de son éternel bon sourire, croyant avoir fait son devoir, content de s'en être tiré à si bon compte.

Bonne conscience, bon sommeil ! dit-on.

Quant au naufragé, qu'il se débrouille ! (Après tout, l'Ecole normale ne lui a-t-elle pas appris à « nager » au propre comme au figuré ?) Toujours est-il qu'après des mois d'efforts, ses ressources faibliront, ses nerfs s'épuiseront, gravement. Il ne sera plus que l'ombre de lui-même et ma foi, heureux qui pourra, après une longue convalescence truffée de pilules et de séjours en montagne, employer les restes de ce qui fut un enseignant plein d'enthousiasme, de foi en son métier, de confiance en ses supérieurs...

Le pauvre, il n'aura plus qu'à rassembler ses pièces détachées, à faire l'inventaire de ses connaissances... et à éplucher les offres d'emploi. (Plus d'école ! a ordonné le médecin. D'ailleurs, il faudrait une fameuse dose de courage pour oser retourner dans ce guépier !) Désormais blessé, amer, déçu, dégoûté, l'ex-régent s'en ira, faute d'avoir reçu d'En-Haut la protection tant espérée.

Bah ! Une démission de plus, un enseignant de moins ! Quelle importance, je vous le demande !!!

En somme, qu'est-ce qui est à « réformer » d'abord, dans cette armée ?

L. Ogay.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Adresser les inscriptions au **Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, jusqu'au 24 mars 1965.**

BLONAY Instituteur primaire.

BUSSY s/MOUDON Maîtresse semi-enfantine.

ESSERTINES s/ROLLE/ST-OYENS Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 h.).

EYSINS Instituteur primaire. Appartement à disposition.

FEY Institutrice primaire.

LUSSY Instituteur primaire. Magnifique appartement à disposition.

MÉZIERES Instituteur primaire.

NEYRUZ-VILLARS-LE-COMTE Instituteur primaire. Institutrice primaire.

OPPENS Institutrice primaire. Obligation d'habiter l'appartement du collège.

PUIDOUX Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1er juillet 1965.

ST-CERGUE Institutrice primaire.

SUCHY Maîtresse semi-enfantine.

THIERRENS Instituteur primaire. Appartement de 4 pièces avec confort à disposition.

VALEYRES s/Rances Institutrice primaire.

A propos de l'«Ecole à la montagne »

Suite à l'article de Bigler sur ce sujet, je précise que notre collègue a fait son camp à l'Auberge de jeunesse de Vers-l'Eglise.

Cette institution me signale que plusieurs dites Auberges conviennent à l'organisation de tels camps, dans les Alpes et le Jura.

P. B.

Coopératives scolaires

Mercredi 17 mars 1965, à 14 h. 30, Maison du Peuple, salle 4, pl. Chauderon, Lausanne, M. Charles-Henri Barbier, directeur de l'USC, racontera ce qu'il a vu dans

Les Coopératives scolaires du Dahomey

Corps enseignant et grands élèves seront les bienvenus.

Ed. Cachemaille.

AVMG - Cours de ski de printemps, Haute montagne (10-14 avril)

Régions des Alpes bernoises. Sommets projetés : Gross-Wannenhorn, Finsteraarhorn, Ebnefluh (cab. Finsteraarhorn et Hollandia). Coût approximatif (sans guide) : 150 fr., surtaxe de 20.— pour les non-membres

AVMG (Y compris frais de pension dans les cabanes). Les participants doivent être entraînés.

Inscriptions provisoires jusqu'au 20 mars auprès de R. Martin, Ecole américaine, Leysin (025) 6 23 14 pendant heures de bureau ; (025) 6 27 36 le soir.

Le chef technique de l'AVMG :
Paul Rochat.

1er Congrès européen des cinésiologues de langue française

Nous informons que le 1er Congrès européen des cinésiologues de langue française aura lieu à Vevey les 14, 15 et 16 mai 1965, avec la participation d'équipes de médecins de médecine physique, des masseurs kinésithérapeutes et physiothérapeutes de Belgique, France, Luxembourg et Suisse.

Un bureau d'accueil sera installé dans le hall de la Gare de Vevey le jeudi 13 mai de 14.00-23.00 h. et le vendredi matin 14 mai de 7.00-8.00 h. Il sera ensuite transféré au Casino où se déroulera le Congrès.

Le thème principal du Congrès sera : Les démarques pathologiques, classifications, possibilités thérapeutiques et récentes acquisitions en cinésiologie.

La séance du samedi après-midi 15 mai aura lieu à l'Ecole de médecine à Lausanne. Une visite par groupe de l'Hôpital orthopédique est prévue.

Les lecteurs de l'« Educateur », intéressés par ce congrès, peuvent écrire au Secrétariat général du Comité d'organisation, M. Jean Piton, case postale 94, Vevey 1, qui donnera tous renseignements utiles.

Un programme sera également adressé aux membres des différents cantons selon liste.

genève

Union des instituteurs genevois Section des Messieurs

Les membres de la section sont convoqués en
assemblée administrative annuelle

le jeudi 18 mars 1965, à 8 h. 45 précises à la salle des Fêtes du Buffet de la Gare de Cornavin (entrée : passage de Montbrillant).

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Rapport du président ;
3. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes ;
4. Elections statutaires :
 - a) du président et des deux vice-présidents ;
 - b) des douze membres du comité ;
5. Désignation :
 - a) des vérificateurs des comptes pour 1965 ;
 - b) du correspondant au Bulletin de la SPR ;
 - c) des délégués de l'UIG ;
6. Fixation de la cotisation pour 1965.

Art. 8 des statuts : l'assemblée administrative annuelle est obligatoire pour les membres actifs ; une amende statutaire (10 fr.) est infligée aux membres absents qui n'ont pas présenté, par écrit, une excuse reconnue valable par le comité.

Les candidatures pour le comité doivent parvenir au président avant le samedi 13 mars à midi.

L'assemblée sera suivie d'un *repas en commun* servi à 12 h. 30 à la *Brasserie de Tivoli*, 2, Rampe-Quidort. Nous entourerons notre collègue, Louis Roll qui vient de faire valoir ses droits à la retraite. Nous invitons tous nos collègues, membres actifs et honoraires, à se retrouver nombreux pour ce repas amical.

UIG Dames - Rappel

Séance administrative annuelle, mercredi 17 mars, à 17 h., Buffet de la Gare.

Voici la liste des membres du comité pour 1965 :

Mme Besson, Marie-Josèphe ; Mlle Bravand, Suzanne ; Mlle Flück, Liliane ; Mlle Gerdil, Lucienne ; Mlle Gerzat, Yvette ; Mme Hainaut, Fernande ; Mlle Meyer, Ingrid ; Mme Monnet, Marthe ; Mlle Olivet, Hélène ; Mme Ostermann, Marthe, Mme Schweingruber, Agnès ; Mme Sculier-Badou, Danièle ; Mlle Thioly, Monique ; Mlle Urfer, Violette ; Mlle Vachoux, Marie-Louise.

Union amicale des écoles enfantines Genève Rapport de la trésorière pour l'exercice 1964

Recettes :

Cotisations	2639.80
Amendes	110.—
Ristourne Ass. Mut. Vaud.	665.65
Dons, intérêts, divers	220.75
Total	<u>3636.20</u>

Dépenses :

Abonnements « Educateur »	1365.—
Cotisations SPR	735.—
Secrétariat, impression	592.65
Frais délégations	161.—
Subventions	120.20
Allocations	350.—
Divers	237.70
Solde pour balance	74.65
Total	<u>3636.20</u>

Le bilan se décompose comme suit :

Le compte de pertes et profit au 31 janvier 1965 présente des recettes pour un montant de 3636 fr. 20, tandis que les dépenses s'élèvent à 3561 fr. 55. Il en résulte donc un bénéfice pour l'exercice écoulé, de 74 fr. 65 porté en augmentation du capital.

Compte de chèques postaux	719.10
Compte Caisse d'Epargne	4453.76
soit un capital de	<u>5172.86</u>

Il est à souligner qu'une quinzaine de membres n'ont pas encore payé leur cotisation, malgré deux rappels ; je leur recommande une plus grande célérité pour l'an prochain.

La trésorière : *M. Merker.*

L'Ecole et la vie socio-économique aux conférences générales de pédagogie

La coïncidence des dates entre la conférence de M. Aboudaram, professeur à l'ORT, et les assemblées générales des trois Unions m'a empêché d'assister à cette conférence : L'enseignement des langues vivantes : le laboratoire de langues. J'en ai été désolé.

La dernière des conférences générales du semestre d'hiver a eu lieu le 3 mars. M. G. Panchaud, professeur de pédagogie aux Universités de Lausanne et Genève a parlé de « l'école et la vie socio-économique : une symbiose nécessaire ».

L'association étroite entre l'école et l'économie est

une nécessité ; mais tandis que la vie politique, sociale, économique et technique évolue avec une rapidité extraordinaire, l'école s'est-elle adaptée jusqu'ici à ce nouveau cycle de la civilisation ?

Dans les pays en voie de développement, où la proportion des illettrés varie de 40 à 90 %, on se trouve en présence d'une tâche gigantesque et immédiate qui intéresse la moitié des enfants du globe ; le développement de l'éducation dans ces pays est lié au développement économique et vice versa, et l'on n'obtiendra une réelle autonomie politique que si l'on atteint une autonomie économique. Et le prestige de l'instruction, qui ouvre toutes les portes, s'y rencontre à l'état pur.

Dans les pays développés, le problème majeur, fondamental, c'est d'élever le niveau de l'éducation de l'ensemble de la population, pour assurer à une production toujours supérieure en qualité et en quantité ; on assiste à un renversement de la pyramide des occupations : la pointe en bas, comprend les ouvriers non qualifiés, de moins en moins nombreux, la grosse masse est constituée par des employés et des techniciens, et tout en haut, la base, large, voit les cadres supérieurs qui sont fournis par l'université. Comment concilier les besoins de l'économie avec les réalités de l'éducation ?

Dans l'économie actuelle, il n'y a plus qu'une matière première qui compte ; *la matière grise* ; cette exigence pulvérise les frontières entre Etats ; une prospection systématique des intelligences s'est instituée, et on ne parle plus d'individualités, mais tout se fait en équipe ; pour ce travail, il faut se comprendre et il est de première importance, sur le plan national et international, de posséder les langues vivantes.

D'autre part les spécialistes sont demandés partout, après une solide culture générale ; le caractère essentiel de l'éducation d'aujourd'hui doit être de rendre les élèves capables de s'adapter à des conditions nouvelles. Alors qu'autrefois on parlait des *sacrifices* du pays en faveur de l'éducation, on invoque aujourd'hui *les investissements* pour l'éducation.

Quels obstacles rencontre cette adaptation de l'école ?

On rencontre des opposants de principe : l'école n'a pas à se modeler sur les formes de la société, mais souvenons-nous que, sans négliger l'héritage du passé, il ne doit pas nous amener à « entrer dans l'avenir à reculons ».

Un autre point de vue, c'est celui de ceux qui envisagent des études prospectives qui ne s'occupent que de l'avenir, le monde de demain n'ayant pas de référence précise dans notre passé intellectuel. L'école n'a jamais été entièrement désintéressée et devant la transformation technique, mais aussi sociale et morale, on ne peut refuser le défi jeté par le monde.

L'école doit donc changer de structure, de méthode, de programme ; elle doit résoudre le problème d'éduquer un nombre croissant d'individus et leur dispenser ce qui n'était distribué qu'à une élite peu nombreuse. Même si la tâche est difficile, les gens d'école doivent se préparer à ces conditions nouvelles, accepter le monde tel qu'il est et en tirer les conséquences.

Si l'école refuse, l'éducation pour le monde de l'avenir se fera en dehors d'elle, par les moyens de masse, par exemple, et les structures actuelles seront vidées de leur substance.

G. W.

neuchâtel

Convocation

Assemblée trisannuelle de la Société pédagogique neuchâteloise au Locle, samedi 20 mars 1965.

A 9 heures, au Cinéma Lux, rue de France 24 : Assemblée annuelle de la Société neuchâteloise de travail manuel et réforme scolaire.

A 10 heures : Assemblée trisannuelle de la SPN.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Discussion du rapport du CC.
3. Rapport du président.
4. Rapport de la Commission pédagogique.
5. Proclamation des membres honoraires.
6. Nominations : a) du président du CC.
b) du président des assemblées.
c) des représentants de la société et de leurs suppléants à l'Assemblée des délégués SPR.
7. Nomination d'un membre d'honneur.
8. Adoption d'une résolution de la section de La Chaux-de-Fonds.
9. Divers.

A 15 heures. Au Casino-théâtre : a) Concert par la « Musique scolaire » du Locle : Direction : M. Schalk.
b) Jeu scénique : (en première audition) LE ROI VAGABOND. Texte de Monique Läderach. Musique de Robert Mermoud. Chœur d'enfants des écoles du Locle. Soliste : Mme Robert-Tissot. Direction : André

Bourquin. Mise en scène, costumes et décors : Claudévard.

Personne ne doit manquer d'assister à cette manifestation trisannuelle. Un gros effort a été fourni pour la présentation d'un spectacle de qualité.

N.B. Le congé a été sollicité des Commissions scolaires par le Département de l'instruction publique.

Les frais de déplacement seront remboursés aux membres actifs de la SPN.

Le Comité central.

Comité central

Séance du 25 février, à Auvèrrier, avec un sympathique souper d'adieux.

Présidence de M. Jaquet.

Lecture du procès-verbal, parfait reflet de la dernière séance, par le secrétaire. Procès-verbal adopté avec remerciements.

Correspondance :

— Le Département demande notre pensée au sujet de la réorganisation de l'Exposition scolaire permanente. Nous lui communiquerons ce que nous en avons dit antérieurement ici après avoir entendu le président M. Landry.

— La section du Val-de-Travers s'étonne que le CC n'ait pas réagi publiquement à la parution d'un article dans la « Feuille d'avis de Neuchâtel » d'un collègue non-membre de la SPN attaquant le Corps enseignant. Plusieurs sections n'ont pas eu le moindre vent de cette affaire datant de novembre dernier. L'opportunité d'une intervention nous paraît passée. La section de Neuchâ-

tel a réglé cet incident en convoquant l'intéressé. Nous jugeons la solution suffisante.

— Un projet de lettre aux autorités communales pour la généralisation des allocations de résidence nous est soumis. Il faudra y préciser, en outre, la requête émanant des institutrices mariées qui en sont dépourvues.

Nous entendons un rapport très suggestif de M. J. John sur l'activité du Comité SPR. Tout prochainement ledit comité traitera d'un problème qui tient à cœur aux Neuchâtelois : Le syndicat des enseignants.

Puis l'assemblée des délégués (11 mars) et la « Trisannuelle » (20 mars) sont préparées dans tous leurs détails.

W. G.

Compte rendu financier pour l'année 1964

1. CAISSE GÉNÉRALE

Entrées

Cotisations	15 033.50
Intérêts sur titres et livrets	380.65
Cotisations pour Fonds spécial	1 850.—
Impôt anticipé 1964	145.25
Administration Fonds spécial	200.—
Caisse d'entraide	800.—
VPOD	600.—
Soldes comm. pédag. et financière	694.95
Recettes diverses	160.—
Total des entrées	19 864.35

Sorties

Administration	2 799.20
Cotisations SPR	8 756.—
Séances du Comité central	1 339.—
Commissions (pédag., financ., musicale)	1 520.05
A Fonds spécial	1 515.40
A Fonds culturel	400.—
Délégations et réceptions	884.10
Subventions	900.—
Frais de déplacements	625.30
Frais généraux	617.25
Dépenses diverses	470.85
Total des sorties	19 827.15

BONI . . Fr. 37.20

Bilan au 31.12.64

Titres	17 000.—
Livrets BCN	168.90
Cpt. de chèques	1 269.65
En caisse	545.46
Total	18 984.01

Bilan au 31.12.64 18 984.01

Bilan au 31.12.63 18 946.81

Augmentation 37.20

2. FONDS CULTUREL

Entrées

Solde 1963	486.80
Versement 1963 du Fonds spécial	500.—
De caisse générale	400.—
Total	1 386.80

Sorties

Avance à Comm. pédagogique	500.—
A Robert Mermoud	800.—
Total	1 300.—
Solde	86.80

Bilan au 31.12.63 486.80

Bilan au 31.12.64 86.80

Diminution 400.—

3. CAISSE D'ENTRAIDE

Entrées

Cotisations	1 998.75
Intérêts sur titres	910.50
Intérêts sur livrets	21.75
Impôt anticipé 1964	363.15
Versement de UPN	1 250.—
Total	4 544.15

Sorties

Impôt cantonal	81.20
Taxes et droits	52.75
Achat de titres	30.—
Prestations	408.—
A caisse générale	800.—
Total	1 371.95

BONI Fr. 3 172.20

Bilan au 31.12.64

Titres	33 000.—
Livrets	816.—
Avoir en caisse	14 189.91
Total	48 005.91
Bilan au 31.12.64	48 005.91
Bilan au 31.12.63	44 833.71
Augmentation	3 172.20

FORTUNE DE LA SPN

Caisse générale	18 984.01
Caisse d'entraide	48 005.91
Fonds culturel	86.80
Total	67 076.72

Fortune au 31.12.64 67 076.72

Fortune au 31.12.63 64 267.32

Augmentation 2 809.40

Le caissier : *Georges Perrenoud.*

Rapport des vérificateurs

Les soussignés déclarent avoir contrôlé et vérifié les comptes, après pointage des pièces s'y rapportant. Ils ont trouvé le tout en ordre. Ils proposent à l'assemblée des délégués de donner décharge à M. Georges Perrenoud, notre caissier central, en le remerciant de son travail consciencieux.

Hermine Jacot.

Noiraigue, le 20 février 1965.

Francis Houriet.

Budget de la caisse générale pour l'exercice 1965

Recettes

Cotisations	16 244.—
Intérêts et imp. anticipé	595.—
Coti. du Fonds spécial	3 120.—
Administration	FS 200.—
CE	800.—
Recettes diverses	200.—
Total des recettes	21 159.—

Dépenses

Administration	3 200.—
Coti. sté pédag. romande	9 200.—
Comité central	1 940.—
Commissions	1 100.—
Délégations et réceptions	900.—
Déplacements	700.—
Subventions	650.—
A Fonds spécial	2 776.40
Frais généraux	700.—
Divers	500.—
Total des dépenses	21 666.40
Total des dépenses	21 666.40
Total des recettes	21 159.—
Déficit présumé	507.40

**Société neuchâteloise
de travail manuel et de réforme scolaire**
Compte de Pertes et Profits :

	Dépenses	Recettes	Pertes	Profits
Frais généraux	1019.50			
Cotisation centrale	80.—			
Cotisations des membres		725.40		
Subside de la SPN		250.—		
Intérêt de livret d'épargne		160.65		
Cours	137.65			
Marchandises		168.01		
Divers		22.60		
	<u>1237.15</u>	<u>1326.66</u>		

Bilan :	Actif	Passif
Bénéfice de l'exercice 1964	89.51	— 89.51
Espèces en caisse	940.62	
Chèques postaux	1535.89	
Carnet d'épargne	3383.20	
Débiteurs	244.20	
Marchandises, selon inventaire	2319.30	
Capital		8423.21
	<u>8423.21</u>	<u>8423.21</u>

Neuchâtel, le 15 février 1965.

La caissière de la SNTMRS : *Hélène Péter.*

Hélas ! Hélas !

Depuis très longtemps, nous désirions la suppression complète du referendum obligatoire pour certaines dépenses votées par le Grand Conseil.

Le peuple, qui n'était pas appelé à se prononcer sur cette suppression mais seulement sur une élévation des plafonds, n'a pas même consenti à souscrire à cette formule accommodante. Nous étions si certains que l'arrêt concernant cette question serait accepté, que nous avions jugé superflu d'en recommander l'acceptation. Naïveté... erreur!...

Il faudra donc continuer jusqu'à ? de recourir à la consultation populaire, notamment pour toute amélioration de nos traitements ou de nos pensions.

Mais ce n'est pas aux citoyens votants qu'il faut incriminer ce résultat si regrettable mais à ceux qui s'abstiennent et dont l'indifférence ira croissante, n'en doutons nullement. Ils sont cause de l'inconfort de notre démocratie qui devient illusoire dans ces conjonctures. Il y a quelque chose d'attristant dans le fait que nos destinées, en définitive, sont entre les mains d'une petite minorité d'électeurs fidèles au scrutin, une nouvelle forme d'aristocratie. Démocratie suisse, tu nous fais rêver, tu nous feras bientôt sourire... W. G.

Brevet d'aptitude pédagogique

Ce titre, relevant encore de l'ancienne loi, a été décerné aux personnes suivantes :

Mmes Baumann Françoise, à Cernier ; Béguin-Däl-lenbach Ginette et Ecabert-Kempf Marie-Jeanne, à Neuchâtel ; Coulet-Tribolet Maryvonne et Zangger-De-laloye Myriam, à Saint-Blaise.

Nos compliments et nos meilleurs vœux à nos nouveaux collègues pour une carrière fructueuse. W. G.

Comités de section pour 1965

LA CHAUX-DE-FONDS

M. Jean John, président-secrétaire ; vice-président : M. Etienne Broillet ; secrétaire des verbaux : M. Michel Jeannet ; assesseurs : Mmes Blanche-Andrée Gi-

rard, Josette Türtschy, J. Huguenin ; MM. Maurice Gogniat, Jean-Paul Aubert, Yves Niglorini ; délégué au Comité central : M. Jean John ; suppléant : M. Y. Niglorini.

Erratum

Dans le rapport du Comité central neuchâtelois, page 128, corriger le traitement maximum des institutrices de 13 180 fr. en 15 180 fr.

† Marcel Weber

C'est une foule chagrinée qui se retrouvait lundi 22 février au crématoire de La Chaux-de-Fonds pour rendre les derniers honneurs à Marcel Weber, notre collègue retraité depuis 1959. Particulièrement courtois, aimable, jovial, il n'avait que des amis. Les conditions tragiques de sa mort nous laissent un sentiment d'intense pitié.

Après l'obtention de son brevet d'enseignement, il partit pour la vaste Russie dont, malgré la guerre, il garda toujours un peu de nostalgie. Revenu au pays, il fut nommé à Boveresse et y resta 10 ans, puis il revint dans sa ville natale à laquelle il était fort attaché. Il suffisait de l'entendre parler de la vieille Chaux-de-Fonds pour qu'instantanément fut ressuscité tout un passé qu'il affectionnait. Il aimait également son canton qu'il parcourut à pied par monts et vaux. Il en connaissait chaque sentier et disait souvent, lui le grand voyageur, « pourquoi chercher si loin ce que l'on a chez soi ? »

Sa carrière pédagogique ne laisse que d'excellents souvenirs. Il suffisait de le voir rencontrer un ancien élève. Aussitôt tout un monde revivait tant pour le maître que pour le disciple. Sa vaste culture lui permit d'intéresser quantités de « volées » à toutes sortes de problèmes et nombreux sont ceux qui se souviennent de ce maître paternel et bon.

Que sa famille, si durement touchée, ses amis, trouvent ici l'expression de notre sympathie émue.

**Semaine de respiration consciente
et de gymnastique respiratoire**

à Richenthal (Lucerne), du 3 au 9 avril 1965

par Mme Klara Wolf

Comme d'habitude, nous organisons ce printemps, à Richenthal, un cours d'exercices, en français.

Les séances comprendront des exercices pour équilibrer la circulation sanguine, pour remédier aux déficiences des nerfs, de l'estomac, du cœur, du foie, etc., pour harmoniser les fonctions glandulaires.

Les participants ont l'occasion de s'initier à la méthode au cours d'entretiens, de conférences. Ils ont la possibilité d'obtenir réponse à des questions d'ordre personnel relevant de la thérapeutique.

L'entraînement, adapté aux besoins et aux possibilités de chacun, aura lieu trois fois par jour avant les repas.

De plus en plus, la thérapie respiratoire est à l'ordre du jour, preuve en est son emploi toujours plus fréquent dans les cliniques et les hôpitaux.

Cours : Exercices journaliers pour rétablir l'équilibre des nerfs, des glandes, de la circulation du sang et autres organes internes, avec respiration appropriée. Prix: Cours 50 francs.

Renseignements éventuels auprès de M. Max Diacon, Neuchâtel, tél. (038) 5 29 40 et Mme Villeneuve, La

Chaux-de-Fonds, Léopold-Robert 134, tél. (039) 2 52 19.
Mme Alice Erard, Le Locle, Collège 6a, tél. (039) 5 23 93.
Mlle Suzanne Perrin, Bienne, Stand 50, tél. (032) 2 49 75.

Inscription : Pour faciliter l'organisation du cours, prière de s'inscrire dès que possible, directement à l'adresse suivante : Kurhaus Richenthal (ct. Lucerne), tél. (062) 9 33 06.

Début du cours : samedi 3 avril à 17 heures.

Fin du cours : vendredi 9 avril à 9 heures.

Tenue : de préférence « trainer » ou long pantalon, chaussons et tapis mousse ou couverture.

Nourriture : Au choix, alimentation habituelle ou végétarienne.

Itinéraire : Ligne Olten-Zofingue-Lucerne jusqu'à Reiden (changement de train à Olten). De là, transport en autobus à Richenthal par les soins du Kurhaus.

Direction des cours : Mme Klara Wolf
Ecole suisse de réparation, Brugg (AG)
Wildenrain 20 Tél. (056) 4 22 96

Jura bernois

Synode du district de Moutier

L'assemblée synodale des enseignants du district de Moutier a siégé le 16 février, à l'Aula de l'école secondaire de Courrendlin. Le président de section, M. Paul Schœni, de Court, se plut à saluer la présence de M. l'inspecteur Joset, de MM. Farine, président de la Commission de l'école secondaire de Courrendlin, Nussbaum, pasteur, et Monnin, maire de Courrendlin.

Après deux forts jolis chants des élèves de Courrendlin, dirigés par M. Joliat, le président ouvrit les délibérations administratives.

1. **Procès-verbal** : présenté par son rédacteur, M. Jung, de Court, il ne donna lieu à aucune observation et fut approuvé à l'unanimité.

2. **Mutations** : une minute de silence est d'abord observée à la mémoire de trois membres de la section décédés, puis l'assemblée prend connaissance des noms des 28 démissionnaires et des 32 nouveaux adhérents à la section. La plupart de ces derniers n'avaient malheureusement pas daigné faire acte de présence. D'autre part, ce sont maintenant 5 membres de la section de Moutier qui assument les charges du comité SPJ : M. Marcel Farron, président ; M. Romain Voirol, vice-président ; Mlle Madeleine Graf, secrétaire ; M. Ferdinand Hügi, caissier ; M. Marcel Thalmann, assesseur.

Au cours de l'année 1964, 2 collègues, MM. Alfred Amstutz, de Montbautier, et Lucien Favre, de Court, ont fêté 40 ans de service, alors que 4 autres enseignants du district étaient depuis 25 ans au service de l'enseignement public.

3. **Comptes** : le caissier, M. André Juillerat, de Sorvilier, se plaît à souligner la situation prospère des finances synodales. Alors que les recettes, en 1964, atteignaient le chiffre de Fr. 20 870.—, les dépenses se montaient à Fr. 20 376.—. La fortune s'élève à un peu plus de Fr. 1600.— et présente une augmentation de Fr. 217.20.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité et de vifs éloges sont adressés au trésorier.

4. **Vérificateurs des comptes** : Mlle Sylvie Seiler et M. Marcel Thalmann, de Malleray, sont nommés vérificateurs des comptes jusqu'en 1966.

5. **Rapport du président** : Les travaux du comité ont surtout porté sur l'estimation des prestations en nature. La plupart des communes ont ratifié les demandes du Corps enseignant. La nouvelle loi sur les traitements apportera de sensibles changements à la situation actuelle, puisque les prestations en nature seront remplacées par une augmentation de la part assurée du salaire.

La pénurie d'enseignants est en partie compensée

par la formation d'instituteurs et institutrices dans les cours accélérés. Cependant les nombreuses inscriptions aux examens d'admission aux écoles normales sont de bon augure.

Divers interpellateurs souhaitent que la situation soit normalisée, spécialement en ce qui concerne les enseignants formés par la voie des cours accélérés. M. l'inspecteur Joset fait remarquer que les candidats à ces cours sont choisis en fonction avant tout de leur caractère et de leur volonté. Ils ont en plus à faire la preuve de leurs acquisitions antérieures. D'autre part un sérieux effort de formation est exigé d'eux pendant les deux années d'études. Les besoins de l'école jurassienne restent grands, puisqu'elle a enregistré lors de ces derniers mois près de 120 mises au concours de places dans les trois arrondissements scolaires.

Le nouveau président de la SPJ, M. Marcel Farron, affirme de son côté que le premier souci de son comité sera de revaloriser la profession d'enseignant.

6. **Rapport de M. l'inspecteur** : la nouvelle loi sur l'école primaire offrira aux communes de nouvelles possibilités puisqu'elle prévoit, à côté des branches complémentaires (allemand, travaux manuels, économie ménagère), des branches à option qui permettront l'enseignement du dessin technique, de l'algèbre et de la musique instrumentale.

Un nouveau manuel de lecture pour le degré supérieur, intitulé « Les belles années », paraîtra en mai.

Le plan d'études de l'école primaire jurassienne devra prochainement être revu.

7. **Divers** : le prochain synode sera organisé en dehors du district. Un ami de Pergaud propose de se rendre sur le territoire de « La Guerre des boutons », puisque cette année l'on célèbre le cinquantième anniversaire de la mort de Louis Pergaud.

En fin d'assemblée, M. Farine, président de la Commission de l'école secondaire de Courrendlin, prononça d'aimables paroles, puis M. Pierre Siegenthaler introduisit M. Pierre Bichet, artiste-peintre, cinéaste, vulcanologue et conférencier. Collaborateur et ami de Haroun Tazieff, M. Pierre Bichet présenta de remarquable façon un film tourné lors de l'expédition volcanologique au Niragongo (Congo). La beauté du film et le documentaire parfait de M. Bichet lui attirèrent de vifs applaudissements.

Synode des instituteurs du district de Courtelary

Jeudi s'est tenu à Sonvilier le synode des instituteurs du district de Courtelary, présidé avec beaucoup de compétence par M. Roland Stähli, instituteur à Tramelan.

A part les questions d'ordre essentiellement adminis-

tratif, on y a appris que les membres du Corps enseignant du district avaient versé une somme de 1725 fr. en faveur de la création d'un home pour étudiants à Berne.

15 admissions et 9 démissions ont été enregistrées dans la section au cours du dernier exercice.

Une « Amicale des enseignants retraités » est en voie de création. C'est M. Alcide Kneuss de Sonvilier qui s'en occupera dès le mois d'avril prochain.

M. Berberat, inspecteur, fit quelques communications intéressantes et recommanda vivement les nombreux cours de perfectionnement organisés cet été à l'intention du Corps enseignant.

Une commission chargée d'étudier la possibilité d'obtenir des contacts plus étroits entre les parents d'une part et l'école d'autre part sera nommée incessamment.

M. Marcel Rychner, secrétaire central de la Société des instituteurs bernois, parla ensuite de la nouvelle loi sur les traitements du Corps enseignant qui sera votée le 4 avril prochain et qui apportera maintes simplifications au régime actuel des traitements. M. Rychner présenta ensuite différents problèmes corporatifs et scolaires actuels.

Enfin, au cours du banquet qui suivit, très bien servi à l'Hôtel de la Crosse de Bâle, on entendit des allocutions de M. Juillard, au nom des autorités municipales et bourgeoises du lieu, de M. le pasteur Charpier au nom de la paroisse, de M. le préfet Willy Sunier et de M. Marc Haegeli, député.

Le secrétaire :

J. Matter.

Synode d'hiver de la section de Porrentruy

23 février 1965, à 14 h., Salle des conférences de l'Hôtel de Ville, à Porrentruy.

Le président, M. François Rossé, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les collègues qui, malgré le surcroît de travail et les nombreuses obligations d'une fin d'année scolaire, ont tenu à se réunir aujourd'hui et à manifester ainsi leur attachement à la section. Il salue particulièrement M. Rychner, secrétaire central, MM. Guéniat, Widmer et Voisard, directeurs, M. Tschoumy, orienteur professionnel. Il salue également les collègues retraités, toujours fidèles à nos réunions. MM. Liechti et Pétermann, inspecteurs. MM. Lang et Jolissaint, respectivement président et vice-président de la Commission des écoles primaires, se sont fait excuser.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président présente le nouveau comité, constitué de la façon suivante :

Président : M. François Rossé.

Vice-président : M. Monnin.

Secrétaire de correspondance : M. Voisard.

Secrétaire des assemblées : Mlle Laville.

Caissier : M. Voirol.

Membres assesses : Mme Ouevray et M. Farine.

Rapport du président. Depuis le dernier synode de mars 1964, le comité s'est réuni quatre fois. Ses séances de travail furent consacrées principalement à l'estimation des prestations en nature. M. Cramatte avait accepté de nous présenter aujourd'hui un rapport final de cette question. D'autres obligations professionnelles l'en empêchèrent. Toutefois, le président est heureux d'annoncer que ce problème est définitivement réglé dans le cadre de la section. Il remercie tous ceux qui

ont œuvré à cette réalisation, le comité sortant, les autorités de district, les autorités communales et tous les collègues qui ont fait preuve d'un bel esprit de solidarité.

Le 6 février dernier, l'assemblée générale de la SPJ a eu lieu à Moutier. Lors des débats, il a notamment été question de la classe de raccordement créée à l'EN des instituteurs. Pour l'année scolaire 65-66, plus de 30 élèves se sont inscrits. Un effectif aussi élevé ne permet pas d'obtenir le résultat désiré. Sans doute les instituteurs n'auront-ils pas été assez sévères dans leurs appréciations, sinon, comment expliquer cet engouement subit pour notre profession ? Il est certain qu'un choix sera nécessaire.

Une nouvelle association a été créée dernièrement dans le district. Il s'agit de l'ACA (Association Cuisinière d'Ajoie) dont le but est de grouper les membres du Corps enseignant intéressés par la méthode. Mlle Bouvier en assure la présidence. En outre, une commission, chargée de défendre les intérêts des retraités a également vu le jour. MM. Fell, Joly et Perrenoud ont été désignés pour collaborer aux travaux de cette commission.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence à la mémoire de deux collègues retraités, décédés récemment : Mme Chappuis à Grandfontaine et M. Montavon à Cœuve.

Durant cette période, quelques-uns de nos collègues ont pris leur retraite : Melle Girard et M. Berlincourt à Porrentruy, M. Fell à Damvant. Le président leur présente ses vœux. Il adresse également ses félicitations aux collègues qui ont fêté leurs 40 ans d'enseignement, à Mlle Crelier maîtresse à l'école secondaire, à MM. Terrier professeur à l'école cantonale, Lapaire professeur à l'école normale et Schwarz, instituteur à Courtemautry.

A cette liste de succès, n'oublions pas d'ajouter celui de notre ancien président, M. Germain Adatte, nommé directeur de l'Ecole secondaire, en remplacement de M. Feignoux.

Admissions-démissions-mutations. M. Monnat, instituteur à Vendlincourt, a quitté notre section et poursuit sa carrière à Péry. D'autres changements sont sans doute intervenus, mais le comité n'en a pas été informé. Le président demande qu'on le renseigne mieux à ce sujet afin de faciliter la tâche du comité, et du caissier en particulier.

Divers. Le président rappelle l'existence du Centre d'information pédagogique à Porrentruy, qui tient à disposition du Corps enseignant des fichiers, des croquis, des collections de clichés.

M. Widmer, recteur de l'école cantonale, prend ensuite la parole. Il demande que les circulaires envoyées dans les classes de 4^e année, et destinées à faire connaître le nombre d'élèves qui se présenteront aux examens d'admission, soient retournées régulièrement. L'école cantonale pourra ainsi prévoir en temps voulu l'organisation de ses classes.

A la demande d'un participant, M. Rychner renseigne l'assemblée sur le projet de loi concernant la modification des salaires. Il précise que deux clauses ont été ajoutées au projet : la première consacrée à la caisse d'assurances, la seconde au paiement des heures supplémentaires.

Conférence de M. Denis. La partie administrative terminée, M. Denis présente une remarquable conférence intitulée *le Traité de Rome*. Des expressions tel-

les que marché commun ou Europe des Six sont devenues vocabulaire courant. Peu nombreux cependant, sont ceux qui connaissent les véritables buts de ces associations. M. Denis, par un exposé net et précis, a su familiariser l'auditoire avec un sujet certes beaucoup discuté mais en réalité souvent méconnu. Que le conférencier soit vivement remercié de sa causerie si claire et si intéressante.

E. L.

A l'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy Mutations importantes dans le collége des maîtres

Au début de l'année scolaire 1964-65 M. Jacob Wüst prenait en charge sa nouvelle mission de professeur d'allemand au gymnase de Bienne. Entré en fonction à l'Ecole normale le 1er avril 1939, ce maître y avait donc œuvré durant 25 années dans l'enseignement de la langue allemande et de l'histoire.

Il faut bien dire qu'il s'était senti particulièrement à l'aise dans la première de ces disciplines, où il s'affirma comme étant un maître exigeant et bien à la hauteur d'une tâche parfois ingrate.

Il y a certes plusieurs façons de conduire la jeunesse dans les dédales de la formation intellectuelle. La pire — elle existe hélas ! — est de pratiquer envers elle une manière de démagogie qui consiste, notamment, à lui demander un minimum d'effort et de résultats. Ce n'est pas celle qu'avait choisie M. Wüst qui, au contraire, s'était posé dans son enseignement comme un guide allant tête baissée vers la difficulté à vaincre, sans jamais se dérober devant l'obstacle. Virile méthode que celle-là, où rien n'est laissé dans l'ombre, et d'où est banni l'à-peu-près.

Ce que l'Ecole normale, reconnaissante, a donc perdu en M. Wüst, c'est un maître qui sut montrer à ses élèves que l'on n'obtient rien de valable, dans le grand œuvre intellectuel, sans un effort soutenu et sans le déploiement d'un certain courage.

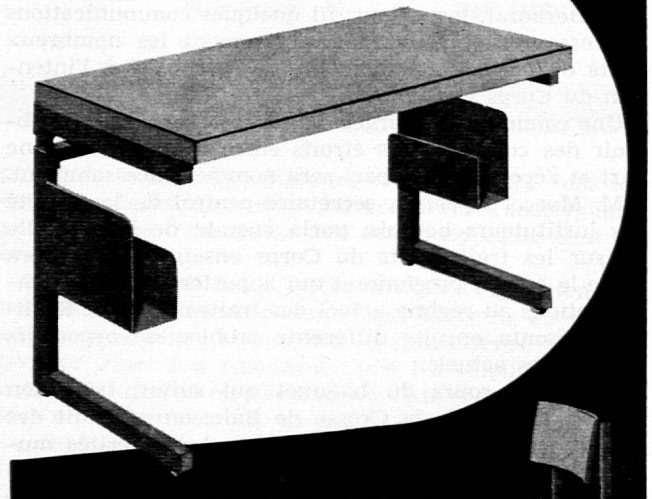
Le résultat de cette rigueur se vit entériné par le successeur de M. Wüst : M. Jacques Wettstein, qui, après avoir pris contact avec ses nouveaux élèves, nous déclara sans ambage que ceux-ci connaissaient mieux la grammaire allemande que les élèves suisses alémaniques de leur niveau... On ne saurait recevoir compliment plus flatteur.

M. Jacques Wettstein, d'origine zurichoise, a fait ses études à Berne, où il obtint son brevet secondaire, puis son brevet de maître de gymnase, couronnant ses études par l'obtention du titre de docteur ès lettres, après la publication d'une thèse rédigée en français. Il a œuvré non seulement dans l'enseignement, mais dans de nombreuses organisations nationales et internationales, voyageant beaucoup, s'humanisant par le contact d'autres nations, d'autres hommes, d'autres mœurs. Aussi parle-t-il couramment 5 langues, outre l'allemand ! Certains redouteront le savant ! Qu'ils se rassurent. M. Wettstein s'avère être un maître d'école normale « sur mesure » : très près des élèves, très humain, et qui met au service de notre institution, par delà les ressources d'une personnalité déployée dans de nombreux domaines, les garanties d'une belle conscience professionnelle.

L'Ecole normale et, à travers elle, l'école jurassienne, peuvent s'estimer heureuses d'être les bénéficiaires du vaste savoir et des dons pédagogiques de M. Wettstein ! Que celui-ci soit donc le bienvenu en terre jurassienne !

Ed. Guéniat.

Meubles d'écoles



D'une construction fonctionnelle et adaptés à l'anatomie des enfants,

ces meubles d'écoles et de jardins d'enfants

sont en bois PAG indestructible.

Nous sommes spécialisés dans ce délicat domaine d'activité. Demandez-nous des références et la visite sans engagement d'un représentant.



Fabrique de chaises et tables Klingnau SA

Klingnau Tél. 056/5 15 50



6/64

Compost de tourbe et d'engrais complet

Un nombre toujours plus élevé d'amateurs de jardinage et de petits cultivateurs préparent eux-mêmes cet engrais complet très riche en humus. Pourquoi donc ? D'un prix très avantageux, il se prête à de nombreux emplois ; de plus, on sait ce qu'on a. La quantité de tourbe nécessaire par an pour 1 are de jardin est de 1 à 2 balles. On émiette soigneusement la tourbe, on y ajoute 10 à 20 pelletées de vieux compost ou de bonne terre de jardin pour inoculer les micro-organismes utiles, puis 5 kg d'engrais complet « Lonza » pour jardins par balle de tourbe. Ensuite on mélange en brassant le tout 2 à 3 fois à la pelle et en ayant soin de mouiller de part en part le tas au jet. Il faut environ 200 litres d'eau par balle de tourbe. Puis on laisse le tas reposer quelques semaines. Si l'on a absolument besoin de compost, on peut déjà l'utiliser après une semaine. Il n'y a rien de meilleur pour recouvrir le sol dans les plantations de légumes, sous les arbustes, les arbrisseaux, les fleurs d'été, les rosiers. Si l'on repique des plants de légumes ou si l'on fait des semis en lignes de haricots, épinards, carottes, etc., mieux vaut utiliser un mélange consistant en une moitié de compost de tourbe et une autre de terre. Ce compost se prête également en tant qu'engrais organique complet pour la fumure des gazons en automne et au printemps. Essayez donc !

L.

Une plaie sociale LE RETARD SCOLAIRE

Les pages qui suivent sont extraites d'une étude entreprise par M. Jean-Frédéric Rouiller, Dr ès sciences économiques et chargé de recherches à l'Université de Genève, sous le titre : « Taux de scolarisation et retard scolaire dans les écoles publiques genevoises ».

Nous remercions vivement l'auteur d'avoir réservé la primeur de ce document à l'« Educateur ». Souhaitons qu'il soit rendu public et largement diffusé, afin que l'opinion prenne conscience des répercussions de cet état de faits et encourage les efforts tendant à enrayer enfin l'extraordinaire déperdition de valeurs humaines que constitue l'inadaptation scolaire.

Dans quelles conditions de régularité la jeunesse genevoise poursuit-elle ses études ?

Pour le savoir, il suffit de rapporter à l'âge le degré atteint au cours de ces dernières. Théoriquement, à 6-7 ans, la totalité des enfants devrait se trouver dans le 1^{er} degré de scolarité ; à 7-8 ans, dans le 2^e ; à 8-9 ans, dans le 3^e et ainsi de suite. Abstraction faite des circonstances entraînant un décalage dans cette progression idéale, on devrait les retrouver tous au 7^e degré à 12-13 ans par exemple.

En réalité, on constate qu'à 12-13 ans la moitié à peine (47 %) des jeunes gens et un peu plus de la moitié (56 %) des jeunes filles se situent dans le degré correspondant à leur âge, ou éventuellement en avance. Après défalcation d'un certain nombre de cas particuliers (non scolarisés, élèves séjournant hors du canton, etc.), et compte tenu des seuls scolarisés, la proportion des « retardés »* est de 40 % chez les uns (dont 12 % en retard de 2 ans ou davantage), et 31 % chez les autres (dont 7 % ayant un retard de 2 ans ou plus).

De 13-14 ans à 14-15 ans, le taux des « réguliers » passe de 39 à 30 % chez les garçons, de 56 à 44 % chez les filles, en même temps que s'accroît dans une proportion à peu près identique le contingent des « retardés ». A la veille de la libération de l'obligation scolaire, ce contingent est, chez les jeunes filles, légèrement plus volumineux que celui des « réguliers » et, chez les jeunes gens, deux fois plus important. A cette époque, les retardés scolaires, par rapport à l'ensemble des seuls scolarisés, dépassent 66 % chez les garçons, (dont 27 % ont deux ans et plus de retard**). Chez les filles, les retardées dépassent 50 % ; 13 % ont un retard de deux ans et davantage.

Au-delà de 15 ans, la proportion des « réguliers » ne cesse de s'amenuiser. Elle passe chez les garçons de 22 à 6 %, chez les filles de 26 à 5 %. La proportion des « retardés » diminue, elle aussi, principalement par le fait des abandons massifs au seuil des études secondaires supérieures. Passant chez les garçons de 21 à 15 %, chez les filles de 17 à 8 %, elle en vient, une nouvelle fois, à excéder celle des « réguliers ».

A 19-20 ans, on a ainsi 6 % de jeunes gens « réguliers » et 15 % de « retardés », dont 6 % accusent un retard de deux ans et plus. Chez les jeunes filles, 5 % de « régulières » et 13 % de « retardées », dont 3 % ayant deux ans et plus de retard. A cet âge, rapporté aux seuls scolarisés, le retard scolaire est de 71 % chez les jeunes gens et de 61 % chez les jeunes filles.

Progression scolaire selon le type d'école

Il convient de remarquer que le retard scolaire n'est pas aussi prononcé dans certaines écoles que dans d'autres, et diffère également selon que l'on a affaire à des garçons ou à des filles. En règle générale, il y a moins de jeunes filles en retard que de jeunes gens.

Ainsi, au Collège de Genève, division inférieure, la part d'élèves en degré normal ou en avance (« réguliers ») se situe à 57 % à 14-15 ans. A l'Ecole des jeunes filles, en même division, à cet âge, on trouve 72 % de « régulières ». A côté de ces écoles de type classique, le Collège moderne vient en troisième rang avec 43 % de « réguliers », la division inférieure de l'Ecole ménagère en quatrième rang avec 38 %.

* * *

Dans l'enseignement secondaire supérieur, le Collège de Genève voit tomber la proportion d'élèves « réguliers » de 62 % à 16-17 ans à 48 % deux ans plus tard. A l'Ecole des jeunes filles, on passe, aux mêmes âges, de 69 à 51 %.

Les autres écoles présentent des contingents de « réguliers » beaucoup plus faibles : Ecole supérieure technique, de 31 à 20 % pour les garçons, de 50 à 33 % chez les jeunes filles ; écoles professionnelles, de 38 à 19 % chez les jeunes gens, 34 à 5 % chez les jeunes filles. L'Ecole supérieure de commerce offre cette particularité d'un relèvement de la proportion de « réguliers » à 17-18 ans : 36 à 41 puis 45 % chez les garçons, 41 à 46 puis 23 % chez les jeunes filles. Cela tient sans doute d'une part à l'apport de quelques éléments qui, quoique « réguliers », n'ont pas pu se maintenir au Collège ou à l'Ecole des jeunes filles, d'autre part au départ de ceux qui n'ont fréquenté que la 1^{re} année dite rapide des études commerciales.

Les deux tableaux qui suivent donnent une vue d'ensemble de la répartition des « réguliers » et des « retardés » dans les différentes écoles, aux divers âges. Les différences d'un tableau à l'autre par rapport à 100 correspondent à un certain nombre de cas pour lesquels il n'a pas été possible, à un moment particulier, de déterminer le degré d'études.

* « Retardés » = tous ceux qui sont en retard d'un an au moins dans leurs études.

** En septembre 1964, l'Office cantonal de la formation professionnelle estime à 68 % la proportion de retardés scolaires chez les jeunes gens entrant alors en apprentissage, dont 17 % ayant deux ans de retard, 7 % trois ans et plus. Cf. « Carrefour », No 10, déc. 1964, p. 7.

Proportion d'élèves « réguliers » (degré normal ou avancé) selon l'âge et le type d'école

En %		12-13 ans	13-14 ans	14-15 ans	15-16 ans	16-17 ans	17-18 ans	18-19 ans	19-20 ans
<i>Ecole primaire ordinaire ou spéciale :</i>	garçons	39	9	9	0	0	—	—	—
	filles	63	12	16	0	0	—	—	—
<i>Collège de Genève division inférieure :</i>		100	71	57	0	0	—	—	—
<i>Collège moderne :</i>		100	100	43	0	0	—	—	—
<i>Ecole des jeunes filles division inférieure :</i>		100	100	72	0	0	—	—	—
<i>Ecole ménagère division inférieure :</i>		100	100	38	0	0	—	—	—
<i>Collège de Genève, division supérieure :</i>		—	—	100	100	62	58	48	0
<i>Ecole des jeunes filles, division supérieure :</i>		—	—	100	100	69	66	51	0
<i>Ecole sup. de commerce :</i>	garçons	—	—	—	100	36	41	45	0
	filles	—	—	—	100	41	46	23	0
<i>Ecole supérieure technique :</i>	garçons	—	—	—	100	31	21	20	0
	filles	—	—	—	100	50	33	33	0
<i>Ecoles professionnelles (Arts et Mét., Bx-Arts et Arts décor., Ménag. sup., Hortic.)</i>	garçons	—	—	—	100	38	15	19	0
	filles	—	—	—	100	34	6	6	5
<i>Université :</i>		—	—	—	—	—	—	100	100
	<i>Ensemble garçons :</i>	47	39	30	22	14	12	10	6
	<i>Ensemble filles :</i>	56	56	44	26	19	14	9	5

Progression scolaire selon le milieu socio-professionnel

Selon l'origine sociale de nos sujets, on observe de grandes différences quant à la régularité de leur scolarité.

Avant 15 ans révolus, la situation se présente comme suit :

Chez les enfants de *manœuvres*, la proportion de « réguliers » décroît de 32 à 17 % (jeunes filles : 36 à 28 %) entre 12-13 et 14-15 ans, cependant que s'accroît de 55 à 75 % (jeunes filles : 56 à 68 %) celle des « retardés ». Chez les enfants d'*ouvriers*, situation à peine meilleure : « réguliers » 39 à 24 % (jeunes filles : 51 à 35 %), « retardés » 53 à 69 % (jeunes filles : 41 à 59 %).

Chez les enfants appartenant aux *couches moyennes*, les « réguliers » tombent, dans la même période, de 46 à 25 % (jeunes filles : 57 à 49 %) ; les « retardés » passent de 40 à 63 % (jeunes filles : 25 à 40 %). Parmi les fils d'*employés*, on compte de 60 à 40 % de « réguliers » (jeunes filles : 72 à 49 %), 28 à 51 % de « retardés » (jeunes filles : 22 à 42 %).

De leur côté, les enfants de *cadres* présentent aux mêmes âges 70 à 52 % de « réguliers » (jeunes filles : 72 à 63 %) et 14 à 34 % de « retardés » (jeunes filles : 16 à 27 %). Dans les *couches dirigeantes*, 52 à 46 % de « réguliers » (jeunes filles : 58 % invariablement) s'opposent à 42 à 24 % de « retardés » (jeunes filles : 11 à 20 %).

La situation au-delà de 15 ans révèle des tendances analogues selon les classes sociales.

Chez les enfants de *manœuvres*, à partir de 17-18 ans pour les garçons, 19-20 ans pour les jeunes filles, il n'y a plus un seul élève « régulier » dans nos écoles,

en sorte que le retard scolaire caractérise, à la majorité, le 100 % des sujets. Parmi eux, le quart des garçons et la moitié des filles présente un retard de deux ans et davantage, chez les enfants d'*ouvriers*, à 19-20 ans, il reste 3 % de « réguliers » chez les garçons et 1 % chez les jeunes filles.

Dans les *couches moyennes*, dès 16-17 ans chez les garçons, l'année suivante chez les filles, la proportion de « retardés » dépasse celle des « réguliers ». Finalement, c'est, à 19-20 ans, le 5 % des premiers et le 4 % des secondes qui se situe au degré normal. Même phénomène chez les enfants d'*employés*, où la proportion de « réguliers » s'inscrit à 9 % chez les garçons et à 6 % chez les filles.

De la même manière, on enregistre à la majorité chez les enfants de *cadres* une proportion de « réguliers » de 12 % pour les garçons et de 16 % pour les filles.

Au sein des *couches dirigeantes*, 20 % pour les garçons et 15 % pour les filles.

Les proportions énoncées ci-dessus ont été établies par rapport à l'ensemble des jeunes gens et jeunes filles pris en considération dans la présente étude, y compris les non-scolarisés.

Plus suggestive encore — et plus conforme aussi à la réalité proprement scolaire — est la comparaison des « retardés » avec les seuls scolarisés, et leur répartition entre « retardés légers » (ayant une seule année de retard dans leurs études) et « retardés graves » (ayant deux ans et plus de retard).

Si l'on considère la situation à la veille de la libération de l'obligation scolaire, à 14-15 ans, on obtient le tableau suivant :

RETARD SCOLAIRE NET DES SEULS SCOLARISÉS A 14-15 ANS

En %	Jeunes gens		Jeunes filles	
	« retardés »	dont « retardés graves »	« retardées »	dont « retardées graves »
Enfants de :				
manœuvres	82	44	72	24
ouvriers	74	35	62	19
couches moyennes	71	23	44	10
employés	56	12	46	5
cadres	39	6	30	4
couches dirigeantes	34	7	25	2
ensemble (moyenne)	66	26	51	13

On trouve là la confirmation de ce qu'on soupçonnait déjà : en moyenne, à 15 ans, les deux tiers des jeunes gens, la moitié des jeunes filles sont en retard dans leurs études. Un quart des jeunes gens, un septième des jeunes filles ont un retard de deux ans ou davantage.

Ces proportions varient considérablement selon le milieu socio-professionnel d'origine. A 15 ans, le tiers ou le quart, selon le sexe, des enfants de dirigeants achèvent leur scolarité obligatoire avec un retard d'une année, et un quinzième à un cinquantième d'entre eux avec deux ans au moins. Chez les enfants de la classe la plus défavorisée, les quatre cinquièmes environ sont libérés avec un bagage d'instruction cor-

respondant à celui d'un enfant de 14 ans, et près de la moitié ou le quart, selon le sexe, avec celui d'un enfant de 13 ans ou moins.

On observe — phénomène attendu en raison du tempérament plus soucieux qui caractérise généralement le sexe féminin — que le retard scolaire est constamment moins important (de moitié environ pour le retard grave) chez les jeunes filles, quel que soit le milieu auquel elles appartiennent.

A la majorité, c'est-à-dire à un moment qui devrait marquer pour tous le terme des études secondaires supérieures et, pour beaucoup, le début des études universitaires, le retard scolaire net (toujours rapporté aux seuls scolarisés) s'établit ainsi :

Enfants de :	Jeunes gens		Jeunes filles	
	« retardés »	dont « retardés graves »	« retardées »	dont « retardées graves »
manœuvres	100	25	100	50
ouvriers	76	39	80	20
couches moyennes	76	33	66	16
	72	24	64	23
cadres	70	33	57	26
couches dirigeantes	42	8	48	10
ensemble (moyenne)	71	28	61	14

Quelques remarques en guise de conclusion

Loin de s'être atténué avec le départ massif, à l'âge de la libération scolaire, de ceux qui renoncent à poursuivre des études, le retard scolaire s'aggrave encore, dans toutes les couches de la population, tout en conservant un caractère progressif des couches privilégiées aux couches défavorisées. En moyenne, à 19-20 ans, ce sont près des trois quarts des jeunes gens, près des deux tiers des jeunes filles qui se trouvent en retard dans leurs études.

Les différences selon le milieu socio-professionnel d'origine sont toujours aussi accusées. En gros, la moitié des enfants de dirigeants poursuivant des études longues enregistrent à la majorité un retard d'une année, et un dixième d'entre eux un retard de deux ans au moins. Chez les enfants de la classe la plus défavorisée, c'est la totalité qui est en retard, et entre le quart et la moitié en retard d'au moins deux ans.

Même si les constatations auxquelles elle aboutit ne valent que pour une population nettement délimitée, à un moment déterminé, l'étude détaillée du cheminement d'une génération à travers les structures scolaires et pré-professionnelles fait apparaître dans toute son ampleur la gravité de la situation.

En résumé, sur cent jeunes gens et jeunes filles, la moitié à peine entreprend des études prolongées. Le cinquième des premiers, le huitième des secondes les mène à chef.

Ce qui, surtout, mérite réflexion, c'est la faible proportion de ceux qui y parviennent dans des conditions régulières. En l'état actuel, la part de ceux qui terminent à l'âge normal est inférieure à la moitié de ces contingents.

Source d'inquiétude pour les parents soucieux de l'avenir de leurs enfants, source de difficultés pour les maîtres appelés à enseigner dans des classes dispa-

rates au point de vue de l'âge, le retard scolaire est également l'objet des plus graves préoccupations de ceux qui considèrent le problème de la relève. Agent de désaffection à l'endroit des études, il est, avon-nous vu, un puissant pourvoyeur de travailleurs manuels, un fournisseur actif de non-qualifiés, ce dont précisément la société de demain aura sans doute le moins besoin. Pour les carrières nécessitant la formation la plus poussée, il pose l'alternative d'une diminution des exigences, avec pour conséquence la dévalorisation des diplômes, ou, si l'on s'y refuse, d'une action de soutien (cours d'appui généralisés, rattrapage), dispendieuse et de rentabilité incertaine.

Il n'y a pas de doute, en tout cas, que le retard scolaire entre pour beaucoup dans la dégressivité du taux de scolarisation. Une interconnexion étroite lie les deux phénomènes, comme le montre éloquemment la confrontation de nos différents tableaux. C'est l'évidence même que ceux qui, ayant dû redoubler plus d'une classe, se trouvent avoir pris trop de retard par rapport à leurs camarades, sont plus enclins à abandonner les études en cours de route.

Il n'est pas douteux, au surplus, que les différences d'origine sociale amoindrissent ou au contraire accentuent cette propension à quitter l'école lorsque les résultats deviennent insuffisamment prometteurs. Tout se passe en définitive comme si nos écoles avaient pour mission d'assurer, non pas la formation de tout

individu quelle que soit son extraction sociale, mais bien la perpétuation d'une élite.

Dans cette optique, la logique voudrait que l'on empêche ce 20 à 30 % de jeunes, condamnés en l'état actuel à ne pas parachever leurs études, d'encombrer inutilement nos hautes écoles, et notamment les établissements d'enseignement secondaire supérieur.

Une autre manière de voir, fondée sur la notion de l'égalisation des chances, tend au contraire à faire tout le possible pour les maintenir en selle et les conduire à la maturité, même s'il leur faut davantage de temps qu'à leurs condisciples pour y parvenir.

Autant la persistance d'un retard scolaire important paraît incompatible avec la conception traditionnelle, en quelque sorte « aristocratique », de nos institutions scolaires, autant la sélection fondée sur l'éviction des moins doués, avec l'amenuisement des effectifs qui en résulte, s'accorde mal avec la conception « multitudiniste » d'un système éducatif orienté vers la démocratisation.

Les contradictions qu'engendre la concomitance des deux phénomènes « retard scolaire » et « dégressivité des effectifs » semblent un signe évident de l'inadaptation de nos structures scolaires face aux exigences de l'heure. C'est la vocation même de l'école qui, par là, se trouve remise en question.

Jean-Frédéric Rouiller.



notes de travail

Jeudi 28 novembre

Un nouvel élève arrive ce matin alors que la classe débute. Un Italien de 14 ans, Amedeo. Beau visage, regard un peu triste. Il vient de Catania, mot qu'il dit comme un mot d'amour. Nous parlons de l'Italie et je parle de ce peuple laborieux qui ne sait plus faire la guerre et qui ne se corrige pas de son goût de chanter.

Corinne arrive à deux heures hors d'elle-même. Elle s'est battue à midi avec Sophia qu'elle a blessée au bras. « Le père m'a grondée, je lui ai dit : encore un mot et je m'ouvre le poignet : ça le fait taire tout de suite. Je l'ai déjà menacé de me pendre avec un linge de cuisine. » Chantage au suicide. La grande presse, avec un étalage des mœurs des vedettes, a du bon vraiment... Patrick tombe dans le bassin à quatre heures, Mme Rouge le change. Il part, habillé un peu long et chaussé de bottes, fier comme un roi.

Vendredi 29 novembre

Amedeo me dit : « Des vrais vis ! de vrais clous ! et puis des vrais outils ! Mais alors on va faire du vrai travail... » Je pense au laborieux et combien ingénieux « bricolage » de tant de classes spéciales et d'autres classes, faute de moyens tout simplement. Collages, cartonnages, rafistolages. Qu'on donne donc de vrais outils aux gosses quitte à supprimer quelques discours

et manifestes pour faire des économies. Nécessité de trouver aussi le travail qui convient à chacun, le chercher au moins. René travaille assez médiocrement au bois et faute d'imagination vais-je conclure qu'il est maladroit et peu doué manuellement ? Non, car, dès un métier à tisser en main, il se révèle. Adresse, goût des couleurs, patience... Rigidité encore de notre enseignement. On va me dire presque à coup sûr que c'est le temps qui manque. Il y aurait donc à revoir l'ordre de valeur qui détermine cet emploi du temps et peut-être aussi repenser les dogmes. A commencer par celui de l'encyclopédisme. Les petits déjà sont investis par les exigences d'un savoir multiple et discontinu qui va de la grenouille à Charlemagne en passant par la géographie du Pays-d'Enhaut et le double décalitre sans oublier le passé antérieur et les doubles croches. Dans ces conditions on comprend qu'il ne reste plus guère de temps pour la recherche, l'observation, le travail personnel. Et le gosse pénètre péniblement, tiré et poussé à hue et à dia souvent, dans l'étrange jungle que les adultes ont jugé bon de lui faire explorer, de gré ou de force.

Samedi 30 novembre

Amedeo en a presque fini avec son premier objet : un porte-bouteille en bois brûlé. Je trouve chez un maître charpentier de mes amis un lot de bois pour la suite de cabanes ; un peintre m'a promis par ailleurs

de rassembler pour nous ses fonds de bidons. C'est que la peinture file grand train avec la décoration des bois brut, les pots se volatilisent ! Et si je n'ai plus de peinture, Patrick va commencer à se bagarrer. Il aura de nouveau le temps.

Nous disons la prière comme chaque matin. Un gosse me dit : « Mon père il a dit que c'était de la bœuferie, que ça vaudrait autant la peine de parler dans un arrosoir vide. » Je n'ai pas grand-chose à lui répondre sinon que plus on connaît Christ plus on a à prier, et moins on a à dire de la prière. Le pain, je le mange et n'en disserte pas. Comme je comprends pourtant ce père, moi qui si longtemps ai nié l'existence de ce pain, ce qui me permettait par ailleurs de choisir d'autres et tellement minables nourritures. Je trouve chez Bernanos ces lignes merveilleuses :

« Nous nous faisons généralement de la prière une si absurde idée ! Comment ceux qui ne la connaissent guère — peu ou pas — osent-ils en parler avec tant de légèreté ? Un trappiste, un chartreux travaillera des années pour devenir un homme de prière, et le pre-

mier étourdi venu prétendra juger de l'effort de toute une vie !

» Si la prière était réellement ce qu'ils pensent, une sorte de bavardage, le dialogue d'un maniaque avec son ombre, ou moins encore — une vaine et superstitieuse requête en vue d'obtenir les biens de ce monde — serait-il croyable que des milliers d'êtres y trouvassent jusqu'à leur dernier jour, je ne dis pas même tant de douceur — ils se méfient des consolations sensibles, mais une dure et plénière joie ! Oh ! sans doute les savants parlent de suggestion. C'est qu'ils n'ont sûrement jamais vu de ces vieux moines, si réfléchis, si sages, au jugement inflexible, et pourtant tout rayonnant d'entendement et de compassion, d'une humanité si tendre. Par quel miracle, ces demi-fous, prisonniers d'un rêve, ces dormeurs éveillés, semblent-ils entrer plus avant chaque jour dans l'intelligence des misères d'autrui ? Etrange rêve, singulier opium, qui loin de replier l'individu sur lui-même, de l'isoler de ses semblables, le fait solidaire de tous, dans l'esprit de l'universelle charité. D. Courvoisier.

La lecture fouillée du mois...

LA TOILETTE DOMINICALE

Sa mère, quand il eut fini sa tâche et après qu'il eut déjeuné d'un bol de soupe, veilla à son échenillage dominical...

Il faut dire que Lebrac, de même que la plupart de ses camarades, La Crique excepté, n'avait avec l'eau que des relations plutôt lointaines, extra-familiales, si l'on peut dire, et qu'il la craignait autant que Mitis, le chat de la maison. Il ne l'appréciait vraiment, en effet, que dans les rigoles de la rue où il aimait à patauger, et comme force motrice faisant tourner de petits moulins à aubes de sa construction, avec un sureau et des palettes en coudre.

Aussi en semaine, malgré les colères du père Simon, ne se lavait-il jamais, sauf les mains, qu'il fallait présenter à l'inspection de propreté et encore, le plus souvent, se servait-il de sable en guise de savon. Le dimanche il y passait en rechignant. Sa mère, armée d'un rude torchon de grosse toile bise préalablement mouillé et savonné, lui râpait vigoureusement la face, le cou, et les plis des oreilles, et quant au fond d'icelles*, il était curé non moins énergiquement avec le coin du linge mouillé tortillé en forme de vrille. Ce jour-là, Lebrac s'abstint de brailler et, quand on l'eut nanti de ses vêtements du dimanche, on lui permit, lorsque sonna le second coup de la messe, de se rendre sur la place.

Louis Pergaud

« La Guerre des boutons ».

* d'icelles = de celles-là ; d'icelui = de celui-là ; d'icelle = ... ; d'iceux = ...

I. Vocabulaire

- Echenillage** signifie ici : ... ; il est employé au sens ... ; au sens ... , il veut dire : ...
- Dominical** veut dire ... ; une prière ... ; le service religieux ...
- Une force **motrice** est une force ... ; un nerf ...
- Curer** signifie ... ; curer un ... ; un ...
- Se servir de **sable** en guise de **savon** ; se servir de .³. en guise .³.
- s'abstenir** veut dire : ... ; je m'... de ... ; je me ... de ...

- Nantir** signifie ici : ... (2 synonymes). Nanti de cette somme, il ... ; nantie de ... , elle ...
- Préablement** veut dire : ... ; le préfixe **pré** signifie : ... ; donne cinq verbes formés à l'aide de ce préfixe : ...⁵.
- De la toile **bise** est de la toile ... ; du pain **bis** est du pain ...
- Des relations **extra-familiales** : donne trois adjectifs contenant le préfixe **extra** ; accompagne-les de noms.
- Dessine : une **vrille** de vigne ; l'**outil** pour percer des trous dans le bois ; mets l'extrémité de ton mouchoir en **vrille**.
- Dessine : une roue à aubes ; indique l'axe, les palettes.

II. Compréhension

- A quels mots ou expressions, vois-tu : — que la toilette n'était pas quotidienne ? que la toilette de ce jour sera ardue ? que la toilette n'est pas toujours aussi silencieuse ? que la mère sera attentive à la toilette ? que la mère n'y va pas de main morte ?
- Si tu le connais, termine ce proverbe : « Chat échaudé... ».
- Dans quelles circonstances Lebrac aime-t-il l'eau ?
- Qui inspectait les mains ? qui était La Crique ?
- « Soigner sans mignardise, comme sans négligence ce précieux corps qui ne sera pas donné deux fois et pour lequel on ne trouvera pas de pièces de rechange ». (G. Duhamel).
Quelles réflexions cette phrase t'amène-t-elle à faire ?

POUR LE MAITRE

Composition

- Octave, ton bain est prêt !
- Ma toilette.
- La toilette de mon chien.
- Maman lave mon petit frère (sœur).

Le texte et les exercices font l'objet d'un tirage à l'usage de l'élève. On peut l'obtenir au prix de 10 c. l'exemplaire chez Chs. Cornuz, instituteur, 1075 Le Chalet-à-Gobet s/Lausanne.

Une incomparable documentation sur la forêt suisse

J.-F. Robert, Inspecteur cantonal des forêts

Abrégé d'économie forestière



Un volume, 112 pages, reliure à anneaux *, Fr. 17.—.

Au sommaire :

La forêt dans l'histoire — La répartition actuelle des forêts en Suisse — Importance et rôle de la forêt — Agriculture et sylviculture — Eléments d'anatomie et de physiologie végétales — Les essences — Ecologie forestière — Sylviculture — Aménagement forestier et sylvo-pastoral — Exploitation — Technologie — Commerce — Questions de droit.

* Les instituteurs apprécieront particulièrement la reliure à anneaux qui facilite l'intercalation de notes, documents, etc., en regard du texte de l'ouvrage.

En vente dans toutes les librairies.

EDITIONS PAYOT LAUSANNE

Administration cantonale vaudoise

Un poste d'

éducateur

aux Etablissements de la plaine de l'Orbe, à Orbe,

est actuellement vacant.

Conditions spéciales :

Etre en possession du brevet d'instituteur primaire ou formation jugée équivalente.

Date d'entrée en fonctions : à convenir.

Les offres de services doivent être adressées à la Direction des Etablissements de la plaine de l'Orbe, 1350 Orbe.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à la direction de l'établissement précité.

Office du personnel.

Nous cherchons pour notre

Centre d'économie ménagère à Bâle une collaboratrice de langue maternelle française

Attributions : Collaboration à la rédaction de la rubrique « Menus et recettes » de notre journal « COOPÉRATION », traduction d'articles sur l'économie ménagère, réponse aux lettres de lectrices écrivant en français.

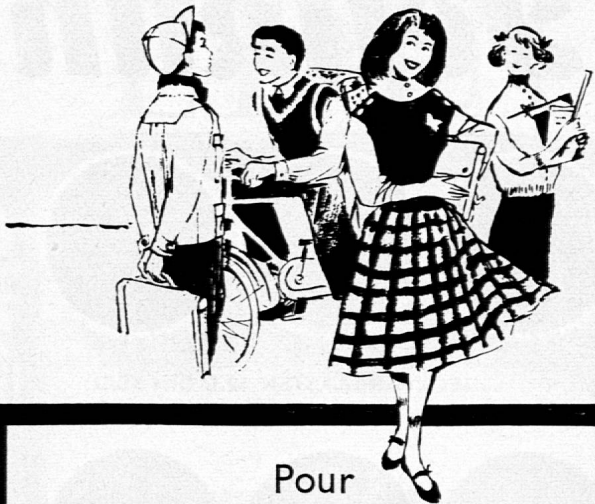
Nous demandons : Aptitudes pour la cuisine et bonnes connaissances dans ce domaine. Connaissance de l'allemand, de la dactylographie et des travaux de bureaux en général. Si possible de l'expérience en matière d'économie ménagère, éventuellement comme maîtresse ménagère.

Nous offrons : Place stable nouvellement créée, bonne rétribution, ambiance de travail agréable, caisse de pension et autres avantages sociaux. Semaine de 5 jours.

Prière d'adresser les offres avec curriculum vitae, copies de certificats et prétentions de salaire à :



UNION SUISSE
DES COOPÉRATIVES
DE CONSOMMATION (USC),
SERVICE DU PERSONNEL,
4002 BALE



Pour
la rentrée des
classes
boîtes de couleurs
pastels
encre de
Chine



Talens & Fils SA Olten

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1000 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

Alder & Eisenhut AG

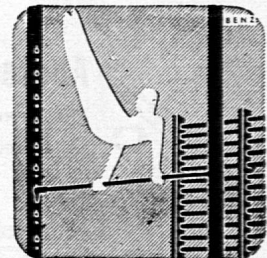
Fabrique d'engins et appareils de gymnastique,
de sport et de jeux

KÖSNACHT-ZÜRICH
Tél. (051) 90 09 05

Fabrique Ebnat-Kappel

Nos fabrications sont conçues sur
les exigences de la nouvelle
école de gymnastique

Fourniture directe aux autorités,
sociétés et particuliers



accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie

Mutuelle
Vaudoise
Accidents

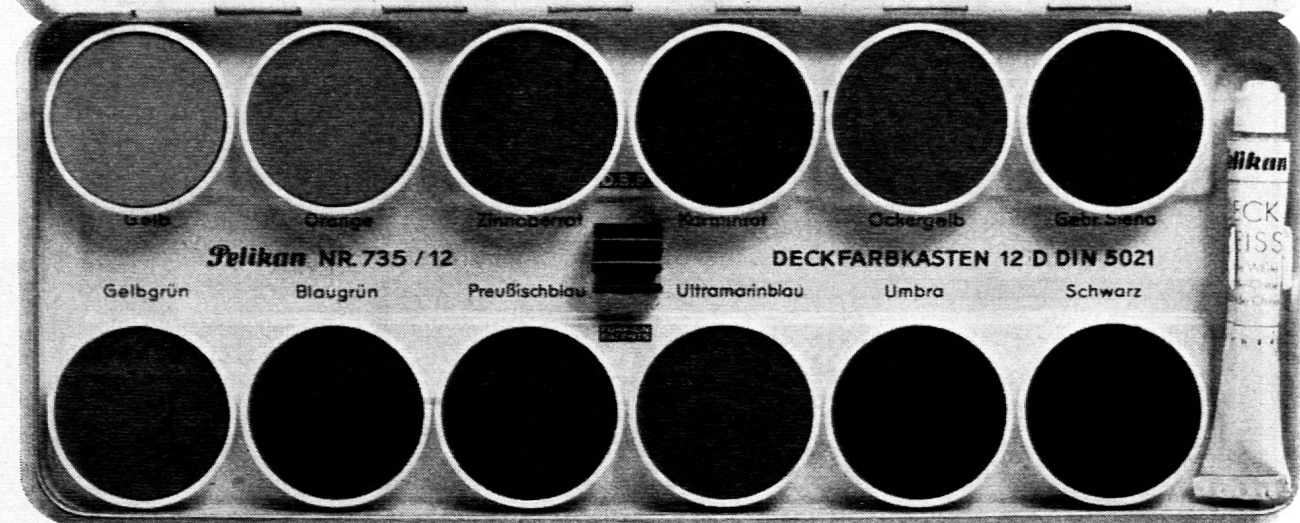


Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

Pelikan



- couleurs lumineuses, bien couvrantes
- godets pratiques, facilement échangeables
- coins arrondis, bords protégés
- godets ronds – ménagent le pinceau

avec 6 couleurs Fr. 5.70
avec 12 couleurs Fr. 8.80

Pelikan a plus de 120 ans d'expérience dans la fabrication de couleurs

DEPUIS 1891, TOUJOURS A L'AVANT-GARDE DE LA MODE FÉMININE ET MASCULINE



Abereg-Steiner & Cie S. A.

Fliederweg 10, Berne 14

La maison de confiance pour la confection de vos

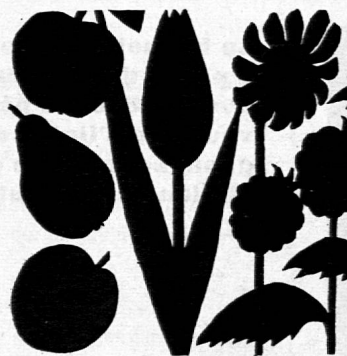
CLICHÉS

Duplicata - Galvanos - Stéréos - Photolithos

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz
sa**



Pour légumes, fruits et baies

Engrais complet Lonza pour jardins

Nitrate d'ammoniaque

Pour un compostage rapide

Composto Lonza

LONZA SA BALE